

Compte-rendu du débat du mercredi 16 septembre 2015

« Comment réussir la rénovation énergétique des bâtiments du parc tertiaire public ? »

Le mercredi 16 septembre 2015, l'association Energies et Avenir, qui représente l'ensemble des professionnels des systèmes à eau chaude pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire, a organisé un petit-déjeuner débat intitulé « *Comment réussir la rénovation énergétique des bâtiments du parc tertiaire public ?* ».

La table-ronde était animée par **Alain GRUMBERG**, rédacteur en chef du magazine Décisions durables, et réunissait trois intervenants :

- **Jean-François HUSSON**, sénateur de la Meurthe-et-Moselle (Lorraine), vice-président de la Communauté urbaine du Grand Nancy ;
- **François LACOUR**, chef du service Energie, Unité Lycées, Direction de la Construction et de la Maintenance, Conseil régional d'Île-de-France;
- **Patrice HENNIG**, porte-parole d'Energies et Avenir.

Les propos des différents intervenants ont notamment permis d'identifier les freins majeurs à la rénovation énergétique des bâtiments et à la maîtrise de la consommation, à savoir :

- Une **articulation difficile entre moyens et objectifs**, essentiellement due au manque de financement disponible ;
- Un **empilement législatif et réglementaire** qui opacifie des outils simples.

En réponse à ces freins Patrice HENNIG a pu présenter les résultats de l'étude menée par Energies et Avenir sur la rénovation énergétique des bâtiments d'enseignement.



La LTECV¹ fixe un cap mais reste trop ambitieuse

L'ensemble des intervenants a salué en premier lieu l'adoption et la publication de la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte qui vient fixer « *un cap et une vision* » en matière de maîtrise de la consommation d'énergie. Cette loi s'inscrit dans une série d'autres textes visant à mettre en avant le caractère essentiel de la rénovation des bâtiments. Patrice HENNIG explique, en effet, que « *la LTECV est une des grandes lois qui vient renforcer la loi Grenelle, qui elle-même remplaçait la loi POPE (de Programme fixant les Orientations de la Politique Énergétique) de 2005* ». Ainsi, depuis 2005, le « *rythme quasi quinquennal* » auquel se succèdent ces différentes lois prouve l'intérêt des différents gouvernements pour les questions liées à la rénovation et à la maîtrise de la consommation d'énergie.

Selon le sénateur Jean-François HUSSON, la LTECV fixe des objectifs ambitieux à défaut d'être parfois entièrement réalistes. Il rappelle d'ailleurs qu'en l'état, « *l'objectif de 500 000 rénovations de logements d'ici 2017 est impossible puisque nous en sommes à peine à 200 000 logements rénovés aujourd'hui* ».

Monsieur HUSSON explique qu'il est toujours positif d'avoir de grands objectifs mais qu'il serait parfois préférable d'être « *un peu moins ambitieux* » afin de remplir les objectifs affichés et de regagner par la même occasion la confiance des citoyens et des acteurs économiques.

¹ La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Le financement difficile des travaux de rénovation énergétique

De cette série d'objectifs, qualifiés de trop « *ambitieux* » par les différents intervenants, découle un autre frein à la bonne réalisation des travaux de rénovation énergétique, à savoir le manque de financement.

Jean-François HUSSON explique en effet que les dotations de l'Etat aux collectivités étant en baisse, cela oblige à être « *malin* » et à « *travailler différemment avec tout le monde* ». Il cite à cet effet la création par la communauté du Grand Nancy de « *Vert'Batim* », dispositif sous l'autorité de la "maison de l'emploi" réunissant « toute la chaîne des métiers de la rénovation » et permettant de mieux travailler ensemble.

François LACOUR déplore également ce manque de financements en ajoutant que « *l'action de rénovation thermique* » dans les lycées d'Ile de France n'est pas envisagée « *comme quelque chose qui va faire gagner de l'argent par des économies d'énergie* » mais comme une « *action patrimoniale* » nécessaire puisque « *les enveloppes de certains bâtiments sont dans un état plutôt médiocre* ».

Patrice HENNIG confirme que le financement n'est pas à la hauteur des objectifs prévus par la LTECV en s'appuyant sur un rapport de la Cour des comptes dressant le bilan des objectifs de rénovation. En effet, pour les bâtiments de l'Etat, la Cour des comptes évalue le patrimoine à environ 60 milliards d'euros, avec une nécessité d'investissements pour atteindre les objectifs de 17 milliards. Ainsi, c'est presque un tiers de la valeur du patrimoine qui serait nécessaire aux travaux de rénovation, soit environ 270 euros par mètre carré de surface de bâtiment.

L'absence d'études d'impact

Les différents intervenants ont également identifié un autre défaut à cette pléiade d'objectifs ambitieux : le manque d'études d'impact permettant de donner une visibilité à court, moyen et long terme.

Ainsi, le sénateur Jean-François HUSSON explique que, « *lorsqu'on a des objectifs, il faut regarder de quelle manière on les atteint, et ensuite mesurer et évaluer en permanence* ». L'évaluation permet de voir si on est dans « *le bon timing* » et de rallier tous les acteurs à un objectif commun. Patrice HENNIG abonde dans son sens et regrette que des études d'impact n'aient pas été incluses dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Il explique également que lorsqu'on prend l'exemple des obligations de travaux qui sont induites lorsqu'on rénove une façade, l'étude d'impact ne se résume qu'à deux ou trois lignes. Ce n'est pas à la hauteur des ambitions de la LTECV. Il cite par ailleurs le dispositif des CEE en faveur de la lutte contre la précarité, qui ont également été introduits sans aucune étude d'impact. Selon lui, il faut « *aujourd'hui répondre à ces obligations sans que l'on connaisse ni le gisement, ni que l'on puisse le mettre en rapport avec les nouvelles obligations qui vont arriver en 2016* ».

L'empilement législatif et réglementaire opacifie les outils simples de maîtrise de la consommation

François LACOUR identifie un autre enjeu qui rejoint la multiplicité des objectifs : la difficulté pour les fonctionnaires « *en bout de chaîne* » qui ne peuvent que constater un « *empilement législatif et réglementaire* » qui complique leur travail au quotidien. Certes, toute cette effervescence souligne la volonté de chacun de gagner en efficacité et de maîtriser les consommations mais cela peut conduire à rendre les mécanismes d'aides à la rénovation beaucoup plus opaques.

Patrice HENNIG rejoint l'analyse de François LACOUR sur l'empilement de textes et qualifie même la situation actuelle de « *tourbillon de textes réglementaires* ». Il ajoute que « *si l'on regarde tout ce qui a été fait, on est face à une multitude de textes réglementaires : RT 2012, RT 2015, bientôt RT 2018, DPE, CITE, contrôles et inspections des chaudières* », etc.

En effet, à force d'empiler en amont les dispositifs et les textes, les acteurs travaillant en aval peuvent avoir tendance à oublier les démarches simples qui permettent pourtant de réaliser des gains de consommation d'énergie. Pour illustrer ces propos, Monsieur LACOUR cite les articles R-131-23 et suivants du code de la construction et de l'habitation : « *Les limites supérieures de température de chauffage sont en moyenne de 19°* ». « *Ca jette un froid* ». « *Dans des locaux équipés d'un système de refroidissement, celui-ci ne doit être utilisé ou maintenu en fonctionnement que lorsque les températures intérieures des locaux dépassent 26°* ». En appliquant simplement ces dispositions, François LACOUR explique que l'on gagnerait facilement entre 10 et 20%, sans aucun investissement nécessaire. Il démontre ainsi que par cet empilement, « *certaines dispositifs efficaces et peu coûteux sont méconnus* ».

Dans le cadre de la maîtrise de la consommation énergétique, le sénateur Jean-François HUSSON souligne qu'il faut donner des outils simples et clairs, sinon « *cela devient une espèce de dédale où l'on est incapable de se retrouver* ». Monsieur HUSSON confirme néanmoins qu'il existe des « *exemples*

de bonne évolution ». Il cite à cet effet le dispositif des CEE. Auparavant, le pôle national mettait plus de 18 mois pour traiter des dossiers, ce qui était contre-productif. Aujourd'hui, et ce depuis le 1^{er} janvier 2015, un dossier envoyé en bonne et due forme laissé sans réponse plus de trois mois est automatiquement validé. Cela aide énormément les acteurs sur le terrain et accélère la réalisation des projets.

Le phasage des travaux de rénovation permet de contourner les freins

Patrice HENNIG conclut le débat en présentant synthétiquement les résultats de l'étude menée par Energies et Avenir sur la rénovation des bâtiments d'enseignement.

Patrice HENNIG explique que l'étude a consisté à modéliser quatre lycées ou écoles représentatifs du parc. Le principal point sur lequel amène l'étude est que, « *lorsqu'on remplace les équipements, on a un gain de performance énergétique important pour un coût qui est optimum, à 30 euros par mètre carré* ». Patrice HENNIG vient donc affirmer que ces travaux de rénovation souvent nécessaires, comme l'a affirmé François LACOUR, mais parfois difficiles à effectuer faute de financement, peuvent être réalisés par le biais de travaux offrant le meilleur rapport investissements/gains et par un phasage des opérations dans le temps.

A propos d'Energies et Avenir : *Energies et Avenir* regroupe les organisations professionnelles de l'ensemble des métiers de la filière du chauffage à eau chaude individuel ou collectif. Elle réunit les fournisseurs d'énergies, les entreprises du bâtiment, de l'exploitation, de la maintenance et de l'entretien, ainsi que les fabricants et distributeurs d'équipements. Six Français sur dix sont équipés avec ce type de chauffage. La filière chauffage à eau chaude représente aujourd'hui un chiffre d'affaires de 90 milliards d'Euros et emploie 300 000 personnes en France. Pour en savoir plus, www.energies-avenir.fr